

# Rapport d'activité CCICp 2017

Valérie Dénériaz

Responsable CCICp

Yverdon, le 19 mars 2018

## CCICp

Introduction .....	4
Activité générale .....	4
1. Fonctionnement.....	5
1.1. Procédures et collaboration.....	6
1.1.1. PRO 1 Procédure pour Professionnels avec accès à Brioche Psy.....	6
1.1.2. PRO 2 Procédure pour admission Maison Béthel .....	6
1.1.3. PRO 3 Procédure pour Personnes pro ou non sans accès à Brioche .....	6
1.1.4. PRO 4 Procédure pour professionnels avec accès à Brioche Psy pour une demande en EMS.....	6
1.1.5. PRO 5 Procédure pour professionnels d'un BRIO pour une demande en EPSM .....	6
1.1.6. PRO 6 Procédure pour professionnels avec accès restreint à Brioche Psy.....	6
1.2. Nombre de demandes par Service placeur.....	6
1.3. Autres demandes d'orientation .....	7
1.3.1. Transfert :.....	7
1.3.2. BRIOs :.....	8
1.3.3. Autres professionnels : .....	8
1.3.4. Proches :.....	8
1.3.5. Pénitenciaire :.....	8
2. Offre et demandes .....	9
2.1. Nombre de demandes / nombre de places attribuées.....	9
2.1.1. Places attribuées par mission .....	9
2.1.2. Délai d'attribution de la place.....	10
2.1.3. Moyenne d'âge des usagers.....	10
2.1.4. Nombre de demandes en 2017 non abouties .....	10
2.1.4.1. Les demandes inactives .....	10
2.1.4.2. Les demandes actives.....	11
2.2. Nombre de places annoncées /places attribuées.....	11
2.3. Nombre de places annoncées / places recherchées.....	12
2.3.1. PPS avec mission de Base,.....	12
2.3.2. EPSM avec mission de Maintien des acquis et Réhabilitation.....	12
2.3.3. EPSM avec mission de Réduction des risques et Engagement dans le suivi, .....	13
2.3.4. EPSM avec mission d'insertion socio-professionnelle .....	13

## CCICp

2.3.5. Court séjour et séjour d'observation .....	13
3. Etablissements d'hébergement .....	15
3.1. Nombre de places annoncées.....	15
3.1.1. CHP Alexandra.....	15
3.1.2. Maison Béthel .....	15
3.1.3. Les autres établissements.....	16
3.2. Nombre de personnes inscrites pour un EPSM .....	16
4. Motifs de refus.....	18
4.1. Motifs de refus des EPSM .....	19
4.2. Motifs de refus des usagers .....	19
5. Recommandations .....	19
1 <sup>ère</sup> recommandation : développer une orientation au niveau cantonal : .....	20
2e recommandation : répondre aux besoins de mission spécifique .....	20
3e recommandation : favoriser l'accueil de résidents en séjour d'observation :.....	21
3. Conclusion.....	22

## CCICp

### Introduction

La Centrale Cantonale d'Information et de Coordination psychiatrique (CCICp) est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017. Elle est un des éléments issus des travaux de mise en place de la filière de psychiatrie adulte dans le canton de Vaud. La demande des partenaires était de :

4

### Faciliter l'orientation des personnes adultes souffrant de troubles psychiques

Indépendante dans son organisation mais rattachée dans son fonctionnement au SASH, elle a pour mission principale de :

1. Fournir des informations sur le réseau d'hébergement de psychiatrie adulte à toute personne concernée ;
2. Centraliser et gérer l'offre et la demande avec un outil informatique Brioche Web Psy ;
3. Proposer des solutions individualisées et conseiller les professionnels du domaine de l'orientation ;
4. Collaborer avec les plateformes régionales existantes dans la gestion des situations complexes ;
5. Etablir des statistiques pouvant servir à la planification cantonale en matière d'offres.

Ce rapport vient répondre au point 5 en fournissant au SASH des données précises quant aux besoins dans le domaine de l'hébergement de psychiatrie adulte en fonction des différents types de mission et région. Ces données seront la base des discussions menées au sein de la Commission Infrastructure d'Hébergement psy (CIH psy).

### Activité générale

La CCICp a reçu un accueil favorable par les partenaires. Des contacts réguliers avec l'ensemble des utilisateurs (établissement d'hébergement et services chargés de l'orientation) ont favorisé cette collaboration constructive.

Des formations à l'outil Brioche Psy ont été organisées en mai 2017 pour les directions des établissements d'hébergement ainsi que pour une soixantaine d'assistants sociaux (et quelques autres types de professionnels) chargés de l'orientation. Ces services opèrent au sein des 4 sites hospitaliers de psychiatrie adulte mais aussi dans les unités ambulatoires et de liaison.

Dès le 1<sup>er</sup> juin 2017, ces professionnels ont pu, pour les uns déposer des demandes d'orientation et pour les autres, annoncer des places disponibles directement dans la plateforme Internet Brioche Psy.

Par la suite, d'autres partenaires ont obtenu un accès restreint à la plateforme comme l'OCTP.

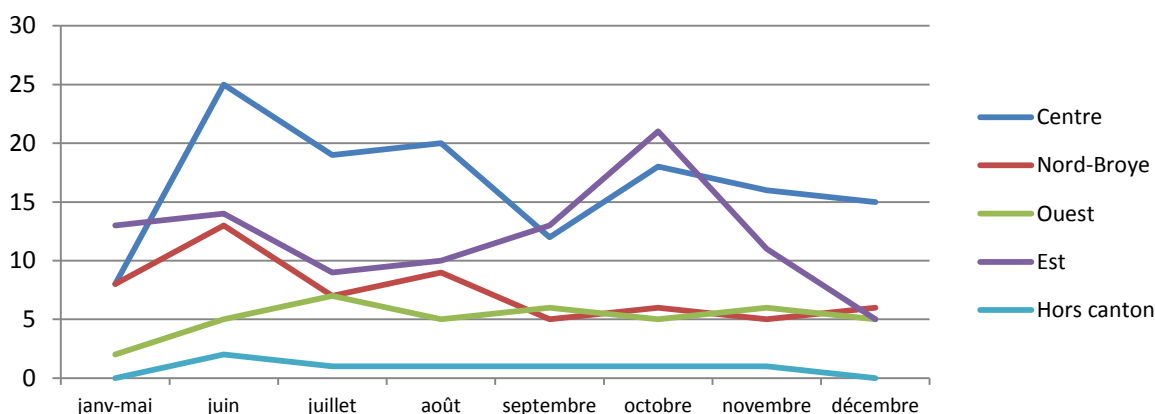
Un GT Suivi Brioche Psy avec des représentants des établissements et des services chargés de l'orientation fonctionne depuis le mois de septembre 2017. Il a été consulté dans la rédaction de ce rapport afin de récolter en direct le point de vue du terrain.

## 1. Fonctionnement

Rappelons que la CCICp fonctionne différemment des BRIOs dans le sens où sa mission est d'informer, conseiller et proposer des solutions aux professionnels qui conservent la relation directe avec les établissements dans le processus de recherche de place d'hébergement pour une personne.

2017 NB de dossiers ouverts

	Centre	Nord-Broye	Ouest	Est	Hors canton	TOTAL
janv-mai	8	8	2	13	0	31
juin	25	13	5	14	2	59
juillet	19	7	7	9	1	43
août	20	9	5	10	1	45
septembre	12	5	6	13	1	37
octobre	18	6	5	21	1	51
novembre	16	5	6	11	1	39
décembre	15	6	5	5	0	31
	133	59	41	96	7	336



Ce tableau présente l'ensemble des dossiers ouverts dans la Brioche Psy.

Lors du démarrage, il a été demandé aux utilisateurs de noter la date à laquelle ils ont commencé la démarche d'où le fait que certaines demandes sont datées d'avant le démarrage de la CCICp en juin 2017. Le nombre de nouveaux dossiers par mois est assez régulier mis à part une légère augmentation en octobre.

Le secteur Centre est celui qui regroupe le plus de demandes en raison du bassin de population mais sans doute aussi parce que sont comptabilisées non seulement les demandes des services hospitaliers (Cery et Roseaux) mais aussi celles de la psychiatrie ambulatoire (consultation de Chauderon), communautaire (Poladd, PMU, SIM) et de la liaison du CHUV.

## CCICp

### 1.1. Procédures et collaboration

Après quelques mois de fonctionnement, la CCICp a soumis au GT Suivi Brioche Psy un certain nombre de procédures afin de fixer des modes de collaboration et surtout de communication entre les partenaires :

#### 1.1.1. PRO 1 Procédure pour Professionnels avec accès à Brioche Psy

C'est la procédure de base que suivent tous les utilisateurs de la Brioche Psy qui recherchent une place en EPSM

#### 1.1.2. PRO 2 Procédure pour admission Maison Béthel

En collaboration avec la Maison Béthel, une procédure spécifique a été établie en raison de leur mission de court séjour (cf. 3.1.2)

#### 1.1.3. PRO 3 Procédure pour Personnes pro ou non sans accès à Brioche

La CCICp administre une partie importante des demandes d'orientation (cf. 1.3)

#### 1.1.4. PRO 4 Procédure pour professionnels avec accès à Brioche Psy pour une demande en EMS

Afin de soutenir certains projets de la psychiatrie adulte vers un EMS de gériatrie ou de psychiatrie de l'âge avancé, la CCICp a proposé son soutien aux professionnels

#### 1.1.5. PRO 5 Procédure pour professionnels d'un BRIO pour une demande en EPSM

Une procédure de collaboration a été soumise aux 4 responsables des BRIOs régionaux

#### 1.1.6. PRO 6 Procédure pour professionnels avec accès restreint à Brioche Psy

Cette procédure concerne les demandes de transfert entre EPSM mais aussi celles venant des curateurs de l'OCTP qui ont un accès à la liste des établissements et aux places disponibles mais ne peuvent créer un dossier dans la Brioche Psy (cf. 1.3)

### 1.2. Nombre de demandes par Service placeur

L'ensemble des professionnels chargés de l'orientation a un accès complet à la Brioche Psy ce qui leur permet de gérer de manière autonome l'ensemble du processus.

Il existe de grandes différences du nombre de demandes selon les services :

- La majorité des demandes viennent du secteur centre. Le service de psychiatrie communautaire, en particulier la policlinique addictologique, collabore à la fois avec le DCISA et la CCICp au vu des besoins de la population qu'ils suivent.
- Les secteurs Nord et Ouest ont plus ou moins le même nombre de demandes.
- L'infirmière de liaison hébergement de Nant est celle qui effectue le plus de demandes. Rappelons qu'elle maîtrise particulièrement bien l'outil Brioche car elle collaborait avec le BRIO RSHL avant la mise en place de la CCICp.

## CCICp

- L'AS de la Maison Béthel dispose aussi d'un accès en raison de la mission spécifique de cet EPSM. Un seul accès a été donné à une AS du service social des Toises au vu du peu de demandes qui sont effectuées par ce service ambulatoire.

	Services	EPT de collaborateurs	NB de dossiers
<b>CENTRE</b>	Cery – CMLH - SPDM	5.7	53
	Ambulatoire Chauderon	4.4	2
	Psy communautaire	4.0	15
	Psy de liaison	1.4	7
	Roseaux	4.9	15
	Toises	1.0	1
<b>EST</b>	Nant	0.9	40
	Béthel	0.6	6
<b>NORD</b>	CPNVD	2.8	27
	UPA – Orbe - Payerne	2.1	8
<b>OUEST</b>	Prangins et ambulatoire	3.4	28
	Métairie	0.5	7

7

### 1.3. Autres demandes d'orientation

Si la majorité de ces 336 demandes d'orientation sont gérées de manière autonome par les services placeurs qui ont un accès direct à la Brioche Psy, plusieurs d'entre elles ont été administrées par la CCICp (141 - 44%) pour les personnes professionnelles ou non qui s'adressent à elle pour une demande d'orientation. Parmi ces 141 demandes, la plupart ont abouti à la création d'un dossier dans la Brioche Psy par la CCICp.

ORGANISME	NB
Transfert entre établissement	44
Demandes Inter BRIOs	33
Autres professionnels	36
OCTP	10
Proches/personne concernée	13
Pénitentiaire	5

Total

**141**

#### 1.3.1. Transfert :

On relève le nombre important de demandes de transfert entre EPSM (44). La CCICp propose son soutien dans la recherche d'un nouveau lieu de vie plus adéquat mais très souvent les EPSM collaborent directement entre eux puis informent la CCICp (cf. 1.1.6).

## CCICp

Les motifs de ces demandes de transfert varient fortement. Dans certains cas, c'est un épuisement de l'équipe et le constat que le résident ne bénéficie plus des prestations de l'EPSM. Les résidents sont alors transférés dans un autre EPSM tout en évitant une hospitalisation. Pour les demandes vers un EMS, la CCICp a convenu d'une procédure avec les BRIOs (cf. 1.1.4)

### 1.3.2. BRIOs :

Dans l'autre sens, la majorité des demandes des BRIOs adressées à la CCICp concernait des patients hospitalisés en milieu aigu somatique nécessitant un hébergement de psychiatrie adulte. Afin de faciliter la compréhension mutuelle, la CCICp a demandé à pouvoir collaborer avec une référente dans chaque BRIO (cf. 1.1.5).

Concernant les autres dispositifs (DCISH et DCISA), la CCICp a aussi traité un certain nombre de demandes à la croisée de deux voire de trois dispositifs. Une autre procédure est en cours de validation.

### 1.3.3. Autres professionnels :

Les autres demandes provenaient de différents professionnels (infirmier, éducateur, médecin, curateur, AS, etc.) à la recherche d'un lieu de vie.

A noter que les curateurs de l'OCTP disposent d'un accès restreint à la plateforme leur donnant des informations sur les établissements d'hébergement et les places disponibles. Après ce premier examen, ils prennent contact avec la CCICp pour déposer leur demande et affiner leur recherche (cf. 1.1.6).

### 1.3.4. Proches :

A noter que si quelques proches ont contacté la CCICp, seuls certains d'entre eux ont abouti à une demande d'hébergement. Pour la plupart, la CCICp leur a essentiellement servi à clarifier leurs besoins et à mieux connaître les prestations qu'offre le réseau psychiatrique.

### 1.3.5. Pénitentiaire :

Enfin, quelques demandes issues du milieu pénitentiaire. Si l'orientation des personnes condamnées et dont la peine a été convertie en placement institutionnel (art.59) est gérée de manière exclusive par l'OEP, il n'en reste pas moins que la CCICp a été plusieurs fois sollicitée pour des personnes en préventive.

A savoir que les situations suivies par l'OEP ne sont actuellement pas saisies dans l'outil Brioche psy. Il a été convenu aussi avec les EPSM que les places réservées par l'OEP ne sont pas annoncées non plus. En conséquence, la CCICp ne dispose d'aucune statistique à ce sujet et a sollicité l'OEP pour pouvoir recueillir ses attentes.



## 2. Offre et demandes

Ce chapitre met en corrélation l'offre et la demande en comparant les places à disposition dans le réseau avec celles recherchées. Cette mise en évidence se décline en 3 sous chapitres :

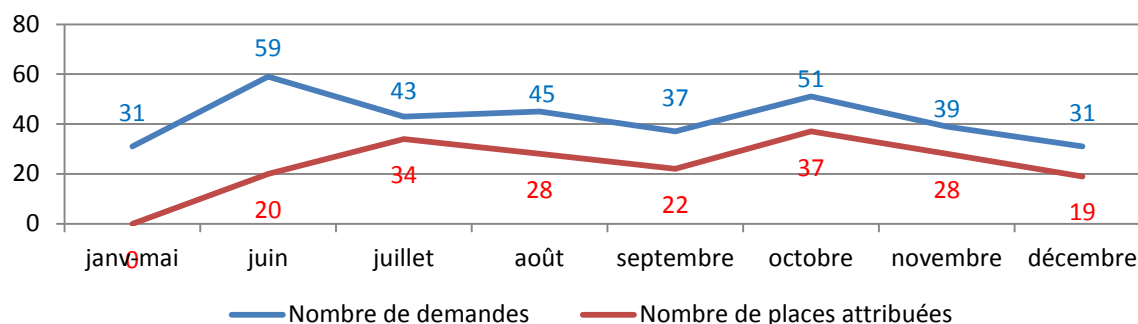
1. Nombre de demandes / places attribuées
2. Nombre de places annoncées / places attribuées
3. Nombre de places annoncées / places recherchées (par mission et par région)

### 2.1. Nombre de demandes / nombre de places attribuées

Sur les 336 demandes d'orientation déposées dans la Brioche Psy en 2017, ont correspondu **188 places** (55%) attribuées.

**Période du 1.1.2017 au 31.12.2017**

	01-05	06	07	08	09	10	11	12	TOTAL
<b>Nombre de demandes</b>	31	59	43	45	37	51	39	31	<b>336</b>
<b>Nombre de places attribuées</b>	0	20	34	28	22	37	28	19	<b>188</b>
Délai moyen disponibilité-attribution LS	/	40.4	35.2	33	28.1	24.7	11.6	4	<b>25.3</b>
Moyenne d'âge des usagers	48.2	39.1	43.1	39.5	47.1	45.1	42.5	47.1	<b>43.3</b>
Rapport femmes/hommes	0.28	0.84	1.15	0.88	1.71	0.7	0.95	0.83	<b>1.01</b>



#### 2.1.1. Places attribuées par mission

Mission	Base	Maintien des acquis et réhabilitation	Réduction des risques et engagement	Insertion socio-professionnelle	Court séjour observation	TOTAL
<b>NB de places attribuées</b>	<b>4</b>	<b>102</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>38</b>	<b>188</b>

### 2.1.2. Délai d'attribution de la place

**25 jours** en moyenne est le temps écoulé entre la date du début de la construction du projet avec l'utilisateur jusqu'à son admission en établissement. Dans la moitié des cas, il est même inférieur à 21 jours.

Ces chiffres sont à prendre avec précaution en raison de différences de pratiques dans l'ouverture d'un dossier selon les services.

Il faut préciser aussi qu'en psychiatrie adulte contrairement au processus BRIO, la recherche ne démarre pas lorsqu'une place devient disponible. Le processus démarre souvent bien avant ce qui permet d'obtenir assez rapidement un accord de l'établissement dès qu'une nouvelle place se libère.

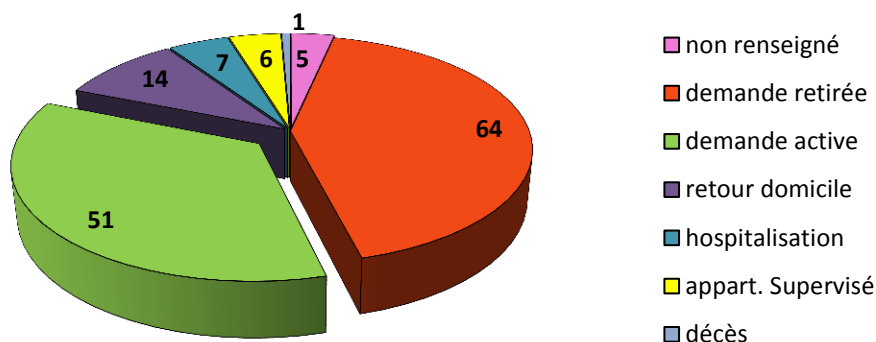
### 2.1.3. Moyenne d'âge des usagers

La moyenne d'âge des usagers est de **43 ans** pour presque autant de femmes que d'hommes.

### 2.1.4. Nombre de demandes en 2017 non abouties

Parmi les 148 demandes restantes, on distingue :

#### 2.1.4.1. Les demandes inactives



- **64 demandes d'orientation retirées** : les motifs de retrait de la demande sont variés. Assez souvent, c'est le manque de motivation qui fait que ces projets n'aboutissent pas. Pour certaines personnes, la démarche est difficile et nécessite que le projet soit relancé plusieurs fois avant que la personne ne se sente prête. Pour d'autres, la fragilité psychique renforcée par le projet de placement induit une décompensation (ou une fugue) qui fait que le projet est provisoirement interrompu.
- **14 personnes** ont pu regagner leur domicile et **6** dans un appartement supervisé
- **7 personnes** ont dû être hospitalisées en soins aigus et le processus provisoirement interrompu et **1** est décédée.

## CCICp

### 2.1.4.2. Les demandes actives

Parmi les demandes initiées en 2017, on compte **51 demandes encore actives** au 31.12.2017. On relèvera que la plupart datent de la fin de l'année d'où les délais moyens d'aboutissement des demandes à moins d'un mois (cf. page précédente).

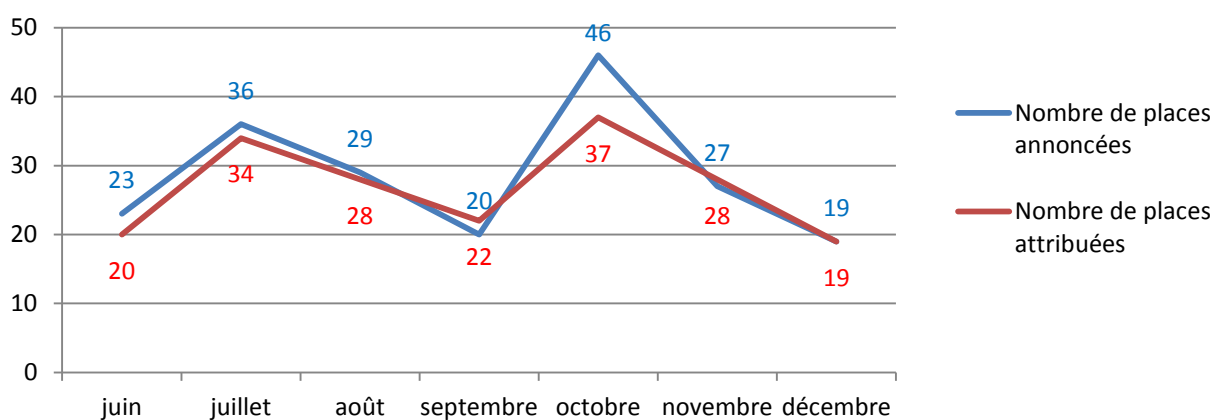
Date de dépôt de la demande	06	07	08	09	10	11	12	TOTAL
Nombre de demandes	2	1	3	6	5	14	20	<b>51</b>

## 2.2. Nombre de places annoncées /places attribuées

Le nombre de places annoncées par mois a été régulier tout au long de l'année 2017 (entre 20 et 30 places) mis à part :

- le mois de juin car c'est celui de l'ouverture de la CCICp
- le mois d'octobre qui montre un pic d'activité à tous les niveaux sans explication précise. En effet, à l'augmentation de places annoncées a coïncidé l'augmentation de demandes et donc des places attribuées.

	01-05	06	07	08	09	10	11	12	TOTAL
Nombre de places annoncées	5	23	36	29	20	46	27	19	<b>205</b>
Nombre de places attribuées	0	20	34	28	22	37	28	19	<b>188</b>
Délai moyen disponibilité-attribution LS	/	9.3	9.8	16.8	16.1	7.7	21.2	27.8	<b>15.5</b>
Moyenne d'âge des usagers (ans)	/	37.3	43.3	37.5	44.2	44.1	46.4	45	<b>42.5</b>
Rapport femmes/hommes	/	0.82	0.79	0.87	0.57	1.06	0.87	0.8	<b>0.83</b>



Mais toutes les places disponibles en 2017 n'ont pas pu être attribuées. La question se pose alors de la correspondance entre les places annoncées et les places recherchées.

## 2.3. Nombre de places annoncées / places recherchées

Le tableau en page 14 présente les places annoncées versus celles recherchées et cela par mission et par région.

Rappelons que la mission première de la CCICp est de pouvoir fournir des informations précises sur les besoins dans le canton en matière d'hébergement psychiatrique.

Ce tableau met clairement en évidence les besoins qui sont plus ou moins couverts de ceux qui le sont beaucoup moins.

### 2.3.1. PPS avec mission de Base,

On relève que sur les 9 places recherchées pour 7 places annoncées, 5 proviennent de la région Centre, région où se trouve la pension psycho-sociale (PPS) Mancini.

Il est en 2017 le seul établissement de cette mission (50 places) et offre souvent une alternative à des personnes SDF.

Les professionnels s'accordent à reconnaître l'importance de disposer d'un établissement offrant un gîte et un couvert sans obligation de soins et d'engagement.

Le fait que ce seul établissement se situe en pleine ville est un motif de refus pour certains usagers. En 2018, une autre pension de ce type située dans le Nord vaudois va rejoindre la filière.

### 2.3.2. EPSM avec mission de Maintien des acquis et Réhabilitation

Ces EPSM sont au nombre de 26 pour 540 places donc représente plus de la majorité du réseau d'hébergement.

Les 112 places disponibles annoncées entre juin et décembre 2017 pour 136 recherchées ont été attribuées dans l'ensemble du canton, ce qui représente un taux de couverture de 82%.

L'offre est bien répartie et diversifiée en particulier entre :

- les EPSM qui offrent un accompagnement privilégiant le maintien des acquis pour des personnes ayant besoin d'un environnement peu stimulant ;
- ceux s'adressant à une population plus jeune et donc moins chronicisée avec des activités de réhabilitation plus intensive visant un projet de sortie à plus court terme vers un appartement, supervisé ou non.

### **2.3.3. EPSM avec mission de Réduction des risques et Engagement dans le suivi,**

Actuellement, le réseau ne compte que 6 EPSM avec cette mission (141 places) :

- La Résidence de l'Armée du Salut, le Rôtillon et Champ Fleuri offrent un hébergement à des personnes pour lesquelles l'accompagnement se concentre sur une réduction des risques liés à leur comportement, en particulier en ce qui concerne l'abus de substance.
- Les 3 autres ont une spécificité supplémentaire :
  - Le Foyer des Lys : accueil de jeunes adultes (moyenne d'âge 22 ans)
  - Le Soleil Levant : comorbidités somatiques sévères (et addiction)
  - La Sylvabelle : personnes sous mesure pénale

La complexité de l'accompagnement de ces personnes particulièrement vulnérables a sans doute induit le fait que ces établissements se sont progressivement spécialisés.

Le taux de couverture de ce type d'EPSM est clairement insuffisant : seul 41% de réponse aux besoins.

De plus, mis à part Champ-Fleuri à Glion, tous ces EPSM se situent à Lausanne mais un projet existe dans le Nord vaudois.

### **2.3.4. EPSM avec mission d'insertion socio-professionnelle**

Le réseau dispose aussi de 6 EPSM de cette mission mais souvent de taille plus petite (95 places). Plusieurs de ces structures privilégient l'hébergement dans des appartements communautaires pour cette clientèle en majorité jeune (Envol, Mujon, Maieutique).

Concernant les besoins, ils sont bien couverts avec 29 places annoncées pour 38 recherchées (76%).

On relèvera toutefois une mauvaise répartition des structures qui se situent toutes au Nord ou à l'Ouest du canton. Un nouvel EPSM de cette mission ouvrira en juin 2018 dans la région Est.

### **2.3.5. Court séjour et séjour d'observation**

Ce type de séjour est également beaucoup recherché et les besoins ne sont pas couverts (58%) mais j'y reviendrai à la fin de ce rapport.

Année 2017												
Type séjour/ orientation	Haut-Léman		La Côte		Nord-Broye		Région Lausanne		Hors canton	Total		Pourcentage
	Places annoncées	Places recherchées	Places annoncées	Places recherchées	Places annoncées	Places recherchées	Places annoncées	Places recherchées	Places recherchées	Places annoncées	Places recherchées	places annoncées versus recherchées
<b>Long séjour</b>	<b>55</b>	<b>59</b>	<b>16</b>	<b>27</b>	<b>52</b>	<b>46</b>	<b>47</b>	<b>87</b>	<b>17</b>	<b>150</b>	<b>236</b>	<b>63%</b>
Base	0	0	0	1	0	2	7	5	1	7	9	77%
Maintien et réhabilitation	44	39	13	14	26	27	29	47	9	112	136	82%
Réduction des risques et engagement	11	18	0	3	0	5	11	24	3	22	53	<b>41%</b>
Insertion socio-professionnelle	0	2	3	9	26	12	0	11	4	29	38	76%
<b>Séjour d'observation/ Court séjour</b>	<b>35</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>2</b>	<b>35</b>	<b>60</b>	<b>58%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>90</b>	<b>80</b>	<b>16</b>	<b>35</b>	<b>52</b>	<b>56</b>	<b>47</b>	<b>106</b>	<b>19</b>	<b>205</b>	<b>296</b>	

### 3. Etablissements d'hébergement

Dès le 1er juin 2017, chaque établissement a obtenu un accès à la plateforme Brioche Psy lui permettant d'annoncer ses places disponibles. Il leur a été suggéré d'annoncer la place dès que possible en notant la date où la place devrait se libérer. De ce fait, plusieurs directions ont annoncé des places jusqu'à plusieurs mois à l'avance.

Par ailleurs, la CCICp leur a demandé de remplir une fiche de présentation de leur établissement à disposition des utilisateurs dans la Brioche psy et précisant :

- Les caractéristiques (mission, prestations, modèle de référence)
- Les critères d'admission et d'exclusion
- Les coordonnées de la personne responsable des admissions
- La situation géographique
- Le site Internet

Ces fiches sont mises à jour annuellement par la CCICp lors d'une visite sur site avec les responsables.

#### 3.1. Nombre de places annoncées

En 2017, la Maison Béthel et le CHP Alexandra sont les EPSM qui ont annoncé le plus de places car ils ont accueilli plusieurs personnes en court séjour ou en séjour d'observation.

Béthel	31
CHP Alexandra	26

##### 3.1.1. CHP Alexandra

Le CHP Alexandra fait partie du Centre paramédical et socio-éducatif (CPSE Alexandra) qui privilégie l'accueil de personnes susceptibles de vivre de manière plus autonome dans un appartement tout en bénéficiant d'un suivi ambulatoire. Cela explique pourquoi en 2017, cet EPSM a accueilli plusieurs personnes pour un court séjour et/ou séjour d'observation avant de retourner à domicile.

##### 3.1.2. Maison Béthel

La Maison Béthel est une structure qui offre principalement des courts séjours mais aussi des séjours de transition.

Dans un souci de simplification mais aussi de transparence sur le fonctionnement de la Maison Béthel, une procédure de collaboration a été convenue avec la CCICp (cf. 1.1.2).

En effet, il a été décidé que seules les personnes provenant d'un hôpital somatique et/ou psychiatrique feraient l'objet d'un dossier dans la Brioche Psy. La grande majorité des demandes de court séjour venant directement du domicile, la Maison Béthel s'est engagée à :

- Envoyer le planning hebdomadaire d'occupation des places à la CCICp
- Fournir des statistiques complètes sur son activité qui permettent de compléter les données fournies par la Brioche Psy

## CCICp

Outre les 31 places annoncées puis attribuées sur la Brioche Psy entre juin et décembre 2017 pour des patients venant d'un hôpital, la Maison Béthel a accueilli 144 personnes. Cela représente une moyenne de 20 admissions par mois (224 en tout en 2017) qui pour 80% d'entre elles proviennent donc directement du domicile.

16

Parmi ces personnes, seules 19 ont été admises pour un séjour de transition, soit avant le retour à domicile, soit avant un long séjour dans un EPSM ou un EMS.

### 3.1.3. Les autres établissements

Parmi l'ensemble des autres établissements, l'EPSM de Champ-Fleuri et de la Borde sont ceux qui ont eu le plus de mouvements parmi les résidents (11 places disponibles).

<b>Champ-Fleuri</b>	11
<b>Borde</b>	11
Mujon	10
Sans Souci	10
Soleil	9
Thièle	9
Croisée de Joux	8
Mancini	7

Clos-Bercher	7
Résidence	6
Colombière	6
Bru	5
Aubépines	5
Chanella	4
Chalet de l'Entraide	4
Collonges	4

Seuls 5 EPSM n'ont annoncé aucune place disponible en 2017.

Chiffre de la Parole
Maïeutique
Maison d'Orphée
Oiseaux
Soleil Levant

## 3.2. Nombre de personnes inscrites pour un EPSM

Le tableau en page suivante montre quels sont les EPSM les plus recherchés en fonction du nombre de personnes inscrites dans la Brioche Psy. Précisons qu'à une inscription ne correspond pas forcément une admission car une même personne est souvent inscrite pour plusieurs EPSM.

En outre, le nombre d'inscription n'est pas corrélé au nombre de places annoncées. Les EPSM avec une mission de réduction des risques sont fortement recherchés même s'ils ont peu de places disponibles (par ex. le Soleil levant).



Missions :

Maintien et Réhabilitation
Réduction des risques et engagement
Insertion socio-professionnelle
Accompagnement besoins de base

\* cf. page précédente points 3.1.1 et 3.1.2

Institutions	NB Inscription	Places annoncées	Places attribuées	Ecart NB Inscr./ NB Places attr.
Béthel *	49	31	33	16
CHP Alexandra*	39	26	24	14
Borde	26	11	11	15
Soleil	23	9	5	18
Champ-Fleuri	20	11	11	9
Résidence	19	6	6	13
Sans Souci	17	10	8	9
Collonges	16	4	4	12
Mancini	16	7	4	12
Mujon	16	10	7	9
Rôtillon	15	2	2	13
Bru	15	5	5	10
Thièle	14	8	8	6
Terrasse	12	1	1	11
Lys	12	3	3	9
Colombière	12	6	6	6
Soleil Levant	11	0	0	11
Midi	11	2	2	9
Chalet de l'Entraide	11	4	4	7
Clos-Bercher	11	7	4	7
Aubépines	11	5	5	6
Chanella	10	4	4	6
Foyer Féminin	9	2	2	7
Praz-Séchaud II	9	2	2	7
Vernie (Aventurine)	9	2	2	7
Myosotis	8	2	2	6
Point du Jour	8	2	2	6
Thorney	8	4	3	5
Pommeraiie	8	4	4	4
Croisée de Joux	8	8	6	2

## CCICp

Institutions	NB Inscription	Places annoncées	Places attribuées	Ecart NB Inscr./ NB Places attr.
Envol	7	3	3	4
Pré-Carré	6	1	1	5
Tilleuls	6	1	1	5
Maïeutique	5	0	0	5
Rouvraie	5	1	1	4
Oiseaux	4	0	0	4
Chiffre de la Parole	3	0	0	3
Maison d'Orphée	3	0	0	3
Duc	2	2	2	0
<b>TOTAL</b>	<b>494</b>	<b>205</b>	<b>188</b>	

## 4. Motifs de refus

En 2017, les motifs de refus d'admission des établissements sont renseignés par le professionnel qui a adressé la demande. Cela ne sera plus le cas en 2018 car les établissements devront renseigner eux-mêmes sur les raisons de leur refus.

Sur les 336 demandes, la rubrique motifs de refus a été renseignée 87 fois pour les EPSM et 69 fois pour l'utilisateur.

Motif de refus des EPSM	Total	Motif de refus (usager)	Total
Hors mission	19	Manque de motivation	13
Absence de place	21	Situation géographique	11
Equilibre institutionnel	10	Renonce au projet hébergement	9
Barrières architecturales	7	Cadre de vie	6
Situation instable	4	Préférence pour un autre EPSM	6
Consommation	4	Autres résidents	6
Soins somatiques	6	Incompatibilité avec le règlement de l'établissement	5
Âge trop élevé	2	Incompatibilité avec les conditions de séjour	5
Problème Admin	2	Absence de chambre individuelle	3
Incompatibilité du voisinage	1	Refus des proches	2
Autre	11	hospitalisation	1
<b>Total :</b>	<b>87</b>	Autre	1
		<b>Total :</b>	<b>69</b>

## CCICp

### 4.1. Motifs de refus des EPSM

C'est le manque de place qui est le plus souvent avancé. La notion d'équilibre institutionnel est parfois la raison du refus d'entrée en matière, dans le sens que le futur résident risque de mettre en péril un équilibre précaire parmi les actuels résidents de l'EPSM.

Enfin, le besoin en soins somatiques reste une difficulté pour plusieurs EPSM qui bien que disposant d'une équipe infirmière ne peuvent assurer des soins soit trop techniques, soit trop fréquents.

### 4.2. Motifs de refus des usagers

Les raisons de renoncer sont variées pour la personne concernée.

Comme évoqué plus haut, le projet d'hébergement est souvent accepté par défaut par l'utilisateur. L'anosognosie et la vulnérabilité induite par la maladie psychique font que le projet doit souvent être repris plusieurs fois avec elle.

## 5. Recommandations

Sur la base de cette première analyse des statistiques que fournit la Brioche Psy, la CCICp émet quelques recommandations concernant la couverture des besoins en hébergement de psychiatrie adulte.

**En premier lieu, il appert que le nombre total de places en hébergement est suffisant.**

Depuis l'ouverture de la CCICp, le nombre de places disponibles sur la plateforme se situe en moyenne entre 20 et 30 places. Comme le montre les tableaux de ce rapport, la plupart de ces places ont pu être attribuées assez rapidement (moins d'un mois).

Mais l'offre est très différente selon les régions :

- Dans la région de Lausanne, l'écart entre le nombre de places annoncées et le nombre de places recherchées est le plus grand : 47 places annoncées pour 106 recherchées. En même temps, la ville de Lausanne compte déjà 16 établissements sur 40 pour 336 places. La question est de savoir si ces demandes d'hébergement provenant de la région centre pourraient trouver une solution ailleurs qu'à Lausanne.
- La région de la Côte est celle où se situent le moins d'EPSM (4) : 16 places annoncées pour 35 recherchées.
- Les régions Nord et Est ne disposent pas d'établissements de chaque mission : absence d'établissement d'insertion socioprofessionnelle à l'Est et pas encore d'établissement de réduction des risques au Nord (un projet existe).

## 1<sup>ère</sup> recommandation : développer une orientation au niveau cantonal :

De manière générale, le réseau d'hébergement psychiatrique fonctionne encore beaucoup de façon régionale même si de plus en plus les recherches se font dans l'ensemble du canton. Ce fonctionnement « régionaliste » est induit entre autres par :

- Les habitudes de collaboration des services chargés de l'orientation avec des établissements de leur région ;
- Les motifs de refus des usagers et/ou des proches indiquant que la personne souhaite rester dans sa région.

La mise en place de la CCICp et l'accès à la plateforme Brioche Psy offrant une vision cantonale de l'offre en hébergement devrait favoriser encore cette orientation au niveau cantonal.

La complexification de certaines situations induit déjà chez les professionnels une obligation de s'ouvrir à des structures plus éloignées prêtes à admettre des personnes qui ont déjà été admises dans tous les foyers de leur région d'origine.

## 2e recommandation : répondre aux besoins de mission spécifique

La complexification de certaines situations fait que beaucoup de personnes ne peuvent être admises aujourd'hui dans un établissement d'hébergement et restent à l'hôpital.

Parmi les situations où l'offre ne correspond pas ou plus à la demande, on peut distinguer :

### 1. Comportement à risque :

De plus en plus, il est difficile de proposer un hébergement à des personnes qui, bien que se mettant en danger par leur comportement, refusent d'entrer dans un processus de soin et d'engagement vers un rétablissement quelconque. Pour ces personnes, l'analyse de l'offre et de la demande (en page 14) montre de façon évidente le manque de structures d'hébergement avec une mission de réduction des risques et engagement dans le suivi.

Parmi cette population, la demande de foyer pour des personnes très jeunes (18-25 ans) est encore plus difficile car seul le Foyer des Lys est aujourd'hui à même de les accueillir.

On ne peut évoquer cette situation sans parler de la question de la consommation de produits. Aujourd'hui, la majorité des résidents hébergés en psychiatrie consomment ou ont consommé (alcool, drogues, etc.). Pour certains établissements, cela reste encore un critère de non entrée en matière.

## CCICp

Il faut à l'évidence que cette problématique centrale induise non seulement une remise en question de cette politique d'admission restrictive mais aussi le renforcement de compétences des équipes d'accompagnement dans le domaine de l'addiction.

### 2. Comorbidité somatique :

Il est particulièrement difficile aussi de trouver un lieu d'hébergement pour des personnes qui, outre leur trouble psychiatrique, présentent d'importants problèmes somatiques. Les équipes manquent de moyens et de pratiques dans des soins techniques qu'ils n'ont pas l'habitude de fournir.

Parmi ces personnes, les situations les plus complexes sont sans doute les personnes souffrant de maladies neurodégénératives avec troubles psychiatriques.

On peut citer encore les problèmes somatiques liés au vieillissement qui sont souvent les raisons d'un transfert d'un résident d'un EPSM vers un EMS de psychiatrie de l'âge avancé. L'accès aux personnes à la mobilité réduite est aussi un problème car seuls 11 EPSM sur 40 peuvent les accueillir en raison de leur bâtiment.

L'EPSM du Soleil Levant a soumis à la CIH un projet d'agrandissement qui permettra de répondre en partie à ces nombreuses demandes.

### **3e recommandation : favoriser l'accueil de résidents en séjour d'observation :**

Comme évoqué au point 2.3.5, il manque aujourd'hui de structures qui pratiquent le séjour d'observation ou séjour de transition.

Ce type de séjour fait office de « sas » pour des personnes dont le projet est encore peu clair, hésitant entre un retour à domicile ou une orientation vers un établissement d'hébergement

Les 2 EPSM qui le pratiquent (Béthel et Alexandra) se trouvent dans la même région et ont des critères d'admission qui font qu'une partie des personnes qui auraient besoin de ce type de séjour ne peuvent y accéder.

A l'instar des SPAH (Structure de préparation et d'attente à l'hébergement en EMS) pour les personnes âgées et des séjours d'observation servant à évaluer le maintien à domicile de celles-ci, il s'agirait de réfléchir au modèle qui serait le plus adapté à la population adulte souffrant de troubles psychiques. Un GT sera mis en place en 2018.

## CCICp

### 3. Conclusion

Ce premier rapport d'activités de la CCICp ne reflète que la seconde partie de l'année 2017. Néanmoins, il permet (enfin) de percevoir une partie des besoins de la filière de psychiatrie adulte.

L'offre de manière générale correspond à la demande. Il s'agit maintenant d'affiner cette offre en accompagnant certains établissements vers une évolution de leur mission afin de répondre aux besoins actuels et futurs.

Si les personnes souffrant de troubles psychiques aspirent pour la plupart à une vie à domicile de la manière la plus autonome possible, il n'en reste pas moins que cela se prépare en amont grâce à un accompagnement personnalisé dans des établissements d'hébergement.

Pour d'autres, des problématiques de comorbidité (addiction, déficit cognitif, maladies somatiques associées) font que les EPSM doivent pouvoir offrir des prestations de plus en plus spécialisées.